

Arrestations massives de migrants au Maroc
- Effets de la coopération UE-Maroc dans le domaine de la migration et de l'asile-

Rabat, vendredi 26 octobre 2007

Dans la matinée du vendredi 26 octobre 2007, entre 4h00 et 6h00 du matin, les forces de l'ordre marocaines ont effectué deux opérations d'arrestation de grande envergure de migrants et de demandeurs d'asile subsahariens l'une à Rabat et la seconde à Oujda. Selon les informations récoltées par des organisations de la société civile, au moins 100 personnes ont été arrêtées et embarquées à Rabat par la police marocaine. Parmi les personnes arrêtées, figuraient des réfugiés et demandeurs d'asile. Ceux-ci ont cependant été relâchés par les autorités marocaines, suite à une concertation avec le bureau du HCR au Maroc. L'ensemble des autres personnes ainsi interpellées sont actuellement conduites en bus vers Oujda où elles devraient être refoulées à la frontière algérienne, comme cela a été le cas dans d'autres opérations d'arrestations déjà menées.

Nous, organisations de la société civile et défenseurs des droits de l'Homme :

- Exprimons notre inquiétude face aux risques que représentent de telles opérations d'arrestations et de refoulements massives de migrants et de demandeurs d'asile au Maroc ;
- Dénonçons les conditions dans lesquelles ces opérations d'arrestations massives ont eu lieu ;
- Soulignons que ces arrestations ont été effectuées de manière aléatoire ;
- Rappelons les obligations du Maroc, notamment celles de l'article 3 de la Convention des Nations unies contre la torture, de ne renvoyer aucune personne vers un pays où elle pourrait être soumise à de mauvais traitements et estimons dès lors que le refoulement, dans de telles conditions, des migrants et demandeurs d'asile vers la frontière algérienne, constitue une violation de ce principe ;
- Demandons aux autorités marocaines de rendre public la liste des personnes arrêtées et leur libération immédiate;
- Soulignons le lien existant entre, d'une part, le durcissement de la politique marocaine en matière de gestion des flux migratoires et de contrôle des frontières et, d'autre part, la pression grandissante de la part de l'UE sur le Maroc en matière de coopération pour la lutte contre l'immigration irrégulière vers ses frontières ;
- Déplorons que la politique actuellement menée dans le cadre de la coopération entre l'UE et le Maroc n'inscrit pas la protection des droits des migrants et des réfugiés parmi les priorités d'action et dénonçons les violations des droits de l'Homme commises au nom de la protection des frontières européennes ;
- Demandons dès lors la révision du chapitre migration et asile du plan d'action UE-Maroc, adopté dans le cadre de la politique de voisinage et insistons sur le fait que l'approche sécuritaire n'est pas la réponse appropriée au phénomène migratoire ;
- Rappelons par ailleurs les obligations de l'ensemble des partenaires de la coopération Euromed en matière de respect des droits de l'Homme, y compris ceux des migrants et insistons enfin sur le fait que toute personne migrante, même irrégulièrement, bénéficie de droits fondamentaux qu'il est impératif de respecter ;

Premières signatures :

Organisations signataires :

Nom de l'organisation
AMDH
FNARIL (Fédération nationale d'appui aux-réformes initiatives locales)
FVJ (Forum Marocain pour la Vérité et la justice)
- Syndicat Fédération démocratique du Travail
Forum des alternatives Maroc (FMAS)
Observatoire Marocain des Prisons
Association ADALA
Cimad
<i>Association Interafricaine Promotion Défense des Réfugiés, Demandeurs d'Asile"</i>
Personnes
Fatima Bellaou
Driss Oumahand
Mohamed Samkari
Lhoussina Ikastaoun
Ben Hammou
Anne Balanghien